

34^e RALLYE NATIONAL DE SAINTONGE

REGLEMENT PARTICULIER

ITINERAIRE HORAIRE



SAINTONGE

21-22-23 Juillet 2023

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES DE SAINTONGE 21.22.23 JUILLET 2023.

ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :5 juin 2023
Ouverture des engagements :5 juin 2023
Clôture des engagements : 10 juillet 2023 minuit
Parution du carnet d'itinéraire : 15 juillet 2023
Dates et heures des reconnaissances : 15 et 16 juillet 9h00/12h00 - 14h00/20h00 21 juillet 9h00/12h00 - 14h00/23h00
Vérifications des documents le : 21 juillet de 16h00 à 20h00 parc expos Saintes
Vérifications des voitures le :21 juillet de 16h30 à 20h30 parc expos Saintes
Heure de mise en place du parc de départ le :21 juillet à 16h30 parc expos Saintes
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :21 juillet à 19h30 parc expos Saintes
Publication des équipages admis au départ	21 juillet à 21h00 parc expos Saintes
Publication des heures et ordre de départ.....	21 juillet à 21h00 parc expos à Saintes
Départ de : Saintes parc expos.....	22 juillet 2023. 8H00 (1^{er} VHC)
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} section et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} section	22 juillet à 12h00 parc expos Saintes
Arrivée à : Saintes22 juillet 2023.....	21h331 ^{er} VHC.....parc expos Saintes
Vérification finale le:	22 juillet... à 22h50 Lieu : garage Praud 17 Fontcouverte
Taux horaire de la main d'œuvre :.....	60 € TTC
Publication des résultats du rallye	30' au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent:
Remise des prix le :.....	23 juillet 2023..... à 11h00 Lieu : parc expos Saintes

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Saintonge .organise le 34^e rallye national PEA. de Saintonge en qualité d'organisateur administratif.

VISA LIGUE NOUVELLE AQUITAINE NORD N° **12/2023**

EN DATE DU 04/04/2023

VISA FFSA

N° **309**

EN DATE DU

20/04/2023

Comité d'Organisation

Président : Jacky Couturier.....

Membres : Ch .Gaudin – P .Paillé – D .Baudry – D . Bironneau – R. Cazaugade - Alex Guicheteau E.bougnaud

Secrétariat du Rallye , Adresse : Elisa BOUGNAUD 35 route de Salignac Goux 17800 Pérignac

Téléphone : 07-71-61-20-71 mail : asa.rallyedesaintonge@gmail.com

Permanence du Rallye : 5 juin au 20 juillet : secrétariat du rallye. 9h00 / 19H00

21 au 23 juillet : parc expos Saintes 9h00 / 22H00

Organisateur technique

Nom : ASA de Saintonge représentée par M. Couturier ou toute autre personne dûment mandatée.

Adresse : 2 rue des passeroses 17460 Préguillac

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

PRESIDENT COLLEGE	J.Luc Phelipeau	9060	10-18
MEMBRE	Michele Meyer	2979	11-10
MEMBRE	Gilles Chabernaud	13554	11-01
DIRECTION COURSE PC	Guy Troncal	1056	10-21
ADJOINT PC	Françoise Bouchon	17644	10-04
ADJOINT PC	Roger Desmoulins	4799	11-10
DR COURSE DELEGUE ES	Gilles Merliot	10396	12.02
ADJOINT	Jean.Marie Carof	203852	10-18
ADJOINT POINT INTER	Alain Bonnaud	8481	10-04
Dr COURSE DELEGUE ES	Jean.Pierre Raymond	12215	10-04
ADJOINT	Christian Isnard	210777	12-02
MEDECIN CHEF	Philippe Reversac		10-04
COM. TECHNIQUE RESP.	Jean Claude Brigaud	13558	11-17
COM. TECHNIQUE	Luc gourdon	163936	12-02
COM. TECHNIQUE	Regis Béreau	136886	12.01
COM. TECHNIQUE	Eric Gauthier	196863	10-15
COM. TECHNIQUE	Sebastien Blanchard	214917	11-06
COM. TECHNIQUE	Alexandre Bouron	329549	11-01
RELATIONS CONCURRENTS	Henri.Louis Leguellaut	5555	11-04
RELATIONS CONCURRENTS	Catherine Condemine	56617	10-18
RELATIONS CONCURRENTS	Fernand Kamp	50053	11.10
RELATIONS AVEC PRESSE	Jacky Couturier	8316	11-04
CLASSEMENTS	Chronolive		

1.2P. ELIGIBILITE

Le 34e Rallye national PEA de Saintonge compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2023 coefficient 3
- le championnat de la ligue régionale Nouvelle Aquitaine Nord 2023
- le challenge des notes d'or 2023

– 1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives. Qui auront lieu au parc des expos à Saintes ou un parc remorque sera mis à leur disposition. Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au garage PRAUD à Fontcouverte, le tarif horaire de la main d'oeuvre est de 60,00€ ttc.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P , CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 34e rallye PEA de Saintonge doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 10 JUILLET 23

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à ...**130 voitures** maximum pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480,00 €
 - sans la publicité facultative des organisateurs : 960,00 €
- le chèque devra être libellé à l'ordre de : RALLYE DE SAINTONGE .

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. En cas de liste d'attente, seront pris en priorité les concurrents ayant acquitté leurs droits d'engagement.

3.3 p ordre des départs

conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la 2eme section sera établi selon le classement à l'issue de la 1ere ES hors pénalités .

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au parc des expos à Saintes seules les voitures munies de l'autocollant « ASSISTANCE » seront autorisées sur le parc d'assistance.

LE PARC ASSISTANCE SERA OUVERT AUX CONCURRENTS LE VENDREDI 21 JUILLET à PARTIR DE 8H00

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 : identification des voitures.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Saintonge représente un parcours de 283.720 kms

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte ...8...épreuves spéciales d'une longueur totale 129.600 kms

Les épreuves spéciales sont : 1-3-5-7- BUSSAC 24.800 KMS

2-4-6-8 ECOYEUX 7.600 KMS

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 (trois)

Elles sont autorisées les :

samedi 15 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 20h00

dimanche 16 juillet 2023 de.....9H00 à 12H00 – 14h00 à 20h00

vendredi 21 juillet 2023 de 9H00 à 12h00 - 14h00 à 23h00

le ROAD-BOOK sera envoyé par mail à chaque équipage officiellement engagé la semaine avant le week-end des reconnaissances

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2p les signes distinctifs des commissaires sont :

commissaires de route = combinaison orange

chef de poste = chasubles avec fonction imprimée

autres officiels = chasuble avec fonction imprimée.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

LES PRIX EN ESPECES SONT CUMULABLES

GRUPE :	4 à 6 partants	1er 100,00€	2e 75,00 €	3e 50,00€
	7 partants et +	1er 180,00€	2e 130,00	3e 90,00€

CLASSES	1 à 4 partants	1er 480 ,00 €		
	5 à 9 partants	1er 480,00 €	2e 180,00 €	
	10 et +	1er 480,00 €	2e 180,00 €	3e 80,00 €

des coupes ou trophées non cumulables seront remis :

- aux 3 premiers du scratch.
- au premier de chaque groupe.
- au premier de chaque classe.

la remise des prix se déroulera le dimanche 23 juillet à 11h00 au parc des expos à Saintes un engagement gratuit pour l'édition 2024 sera offert à une copilote et un copilote par tirage au sort sur les concurrents **classés et présents** sur l'ensemble des deux rallyes.

les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix et coupes

RALLYE DE SAINTONGE

ITINERAIRES - HORAIRES

Samedi 22 juillet 2023

SECTION 1

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPART	1 ^{ère} VOITURE
CH 0	Sortie Parc fermé/entrée assistance	0,00	0,00	0,00		8h00
	PARC ASSISTANCE				0h15	
CH 0 A	Sortie Parc Assistance	0,500	0,500	0,500		8h15
CH 1	Parking poids lourds Bussac	7,630	7,630	8,130	0h20	8h35
	NEUTRALISATION	0,100		8,230	0h03	
D. ES 1	Départ ES 1 BUSSAC	0,00				8h38
A. ES 1	Arrivée ES1 VC4 JUICQ	24,800				
STOP	VC 4 JUICQ	0,400				
CH 2	VC 1 VENERAND	10.400	35.600	43.830	0h45	9h23
	NEUTRALISATION	0,200		44.030	0h03	
D. ES 2	ES 2 chemin du gros chêne / vénérand	0,00				9h26
A. ES 2	Ar. ES 2 croisement RD231 vc13 st hilaire	7.600				
STOP	Stop RD231/ch rural St Hilaire	0.500				
CH 2 A	Parking Lycée Palissy Saintes	16.800			0h40	10h06
CH 2 B	Entrée parc regroupement Saintes	2,000	26.900	70.930	0h10	10h16
	PARC DE REGROUPEMENT					

SECTION 2

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPART	1 ^{ère} VOITURE
CH 2 C	Sortie Parc regroupement/entrée assistance					13h00
	PARC ASSISTANCE			70.930	0h25	
CH 2 D	Sortie Parc Assistance	0,500	05,00			13h25
CH 3	Parking poids lourds Bussac	7,630	7,630	79.060	0h20	13h45
	NEUTRALISATION	0,100		79.160	0h03	
D. ES 3	Départ ES 3 chemin grand fief BUSSAC	0,00				13h48
A. ES 3	Arrivée ES 3 VC 4 JUICQ	24,800				
STOP	VC 4 JUICQ	0,400				
CH 4	Chemin rural/vc1 Vénérand	10.400	35.600	114.760	0h45	14h33
	NEUTRALISATION	0,200		114.960	0h03	
D. ES 4	Chemin du gros chêne/ch des gatines Vénérand	0,00				14h36
A. ES 4	Crois. RD231/vc13 St Hilaire de V	7.600				
STOP	RD231/ch Rural St Hilaire de V.	0,500				
CH 4 A	Parking Lycée Palissy Saintes	16.800			0h40	15h16
CH 4 B	Entrée parc regroupement Saintes	2,000	26.900	141.860	0h10	15h26
	PARC DE REGROUPEMENT				0h30	

Section 3

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPART	1 ^{ère} VOITURE
CH 4C	Sortie Parc de Regroupement / entrée assistance	0,00		141.860		15h56
	PARC ASSISTANCE				0h35	
CH 4D CH 5	Sortie Parc Assistance Parking poids lourds Bussac	05,00 7,630	0,500 7,630	149.990	0h20	16h31 16h51
	NEUTRALISATION	0,100		150.090	0h03	
D. ES 5	Départ ES 5 chemin du grand fief BUSSAC	0,00				16h54
A. ES 5	Arrivée VC 4 JUICQ	24,800				
STOP	VC 4 JUICQ	0,400				
CH 6	Chemin rural/VC1 Vénérand	10.400	35.600	185.690	0h45	17h39
	NEUTRALISATION	0,200		185.890	0h03	
D. ES 6	Chemin du gros chêne/ch des Gâtines Vénérand	0,00				17h42
A. ES 6	Rd 231/vc13 St Hilaire de V.	7.600				
STOP	RD231/ch rural St Hilaire de V.	0,500				
CH 6A	Parking Lycée Palissy Saintes	16.800			0h40	18h22
CH 6B	Entrée Parc de regroupement	2,000	26,900	212.790	0h10	18h32
	PARC DE REGROUPEMENT				0h30	

SECTION 4

CH 6C	Sortie Parc de Regroupement / entrés assistance	0,00		212.790		19h02
	PARC ASSISTANCE				0h30	
CH 6D CH 7	Sortie Parc Assistance Parking poids lourds Bussac	0,500 7,630	0,500 7,630	220.920	0h20	19h32 19h52
	NEUTRALISATION	0,100		221.020	0h03	
D. ES 7	Chemin du grand fief BUSSAC	0,00				19h55
A. ES 7	VC 4 JUICQ	24,800				
STOP	VC 4 JUICQ	0,400				
CH 8	Ch rural/vc1 VENERAND	10.400	35.600	256.620	0h45	20h40
	NEUTRALISATION	0,200		256.820	0h03	
D. ES 8	Chemin du gros chêne/ch des gâtines Vénérand	0,00				20h43
A. ES 8	Croisement RD231/VC13 St Hilaire de V.	7.600				
STOP	RD 231/chemin rural St Hilaire de V.	0,500				
CH 8A CH 8B	Parking Lycée Palissy Saintes	16.800	26.900		0h40	21h23
	Entrée Parc fermé	2,000		283.720	0h10	21h33